

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Band: 34 (1905)
Heft: 1

Buchbesprechung: L'école primaire fribourgeoise sous la République helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

seront traités sur le pied de parfaite égalité, et ces derniers obtiendront même des indemnités pécuniaires pour leurs établissements qui souffriraient de la situation nouvelle.

Tout est bien qui finit bien. En agissant de bonne foi, on trouve toujours moyen de concilier tous les intérêts.

Avant de quitter ces parages, disons que les produits de la pêche sur les bancs de Terre-Neuve, comme sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, du Bas-Canada, etc... se sont élevés, en 1904, à plus de 100 millions de francs à répartir entre 70000 travailleurs, de toute nationalité, pêcheurs et préposés à la préparation et à la conservation de toute espèce de poissons : morues, harengs, sardines, thons, ainsi que des homards, langoustes, huîtres et moules qu'on y recueille.

Inutile d'ajouter que les îlots de *Saint-Pierre et Miquelon* restent à la France en toute propriété et qu'ils continueront à servir de rendez-vous et de lieux de « sécherie » aux flottes de pêche de cette nation.

(A suivre.)

F. ALEXIS-M. G.

L'ÉCOLE PRIMAIRE FRIBOURGEOISE SOUS LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE

Voici un ouvrage dont le *Bulletin pédagogique* est heureux et fier de saluer la publication. L'auteur, M. l'abbé Eugène Dévaud, docteur ès-lettres, y raconte l'histoire de l'école primaire dans le pays de Fribourg, ou plus exactement dans le canton de Sarine et Broye, durant la période si mouvementée qui va de 1798 à 1803.

Déjà nos lecteurs ont eu l'avantage de savourer quelques pages de cette consciencieuse étude, que le bienveillant auteur a détachées de son manuscrit pour notre Revue.

Dans l'introduction, M. Eugène Dévaud expose brièvement l'état de l'école primaire fribourgeoise sous l'ancien régime. La ville de Fribourg posséda une école de garçons dès sa fondation. Elle est, par conséquent, en avance de soixante ans sur la ville de Berne, dont l'école est cependant comptée parmi les plus anciennes, non seulement de la Suisse mais de toute l'Allemagne. Elle est aussi, semble-t-il, la première ville de la Suisse « qui ait établi officiellement une classe uniquement destinée à l'éducation des filles, 1514. » Cette constatation réjouirait notre patriotisme, si les campagnes avaient suivi l'exemple de la cité. Les écoles de garçons ne commencèrent à s'ouvrir dans notre pays qu'au XVII^e siècle. Catholique ou protestante, l'école de l'ancien régime est, avant tout, une institution religieuse ; la culture intellectuelle élémentaire qu'elle accorde aux enfants

reste la chose secondaire, accessoire. Aussi, dans les débuts du moins, l'instituteur fut généralement un ecclésiastique : « le curé, le vicare, le chapelain. » Lorsque, plus tard, des laïcs furent placés à la tête des écoles, celles-ci ne devinrent pas « laïques » dans le sens moderne du mot ; elles demeurèrent religieuses, et c'est l'évêque qui était l'autorité suprême en matière scolaire. « Cette autorité, l'Etat lui-même la reconnaît et la respecte », et cependant, cette autorité, « pour être suprême n'est pas exclusive, » car l'Etat s'était réservé une part de surveillance et un concordat, promulgué en 1749, déterminait les compétences des deux pouvoirs.

A cette organisation, imparfaite sans doute, mais adaptée aux besoins de l'époque, « on a substitué de force et d'un seul coup une organisation fabriquée à la hâte et de toutes pièces... ; et cette nouvelle organisation tendait à confisquer au profit de l'Etat l'autorité qu'avait l'Eglise dans les écoles de notre canton ; à l'école « ecclésiastique et religieuse », elle tendait à substituer l'école « laïque et neutre ».

C'est cette histoire que M. Eugène Dévaud nous raconte, les documents officiels en main, et cette histoire de l'école fribourgeoise durant cette période agitée, qui va de l'invasion française dans notre pays jusqu'à l'Acte de médiation, l'auteur n'a pas voulu l'isoler de l'histoire de l'organisation scolaire de l'Helvétie entière, « puisque les unitaires de 1798 tâchèrent d'englober l'école aussi dans cette centralisation à outrance qui est la marque distinctive de cette période. »

La thèse de M. Dévaud est d'une belle ordonnance. Les données essentielles sont habilement fondues dans le texte, les sources et les références indiquées avec une précision qui ne laisse rien à désirer. En parcourant les 200 pages de cet ouvrage si bien documenté, on se rend un peu compte des efforts et des patientes recherches que l'auteur a dû faire pour le conduire à bonne fin.

Voici d'ailleurs le plan général adopté par M. le D^r Dévaud :

Dans un premier chapitre intitulé : *La Révolution helvétique et l'Ecole primaire*, on nous montre comment le citoyen Pierre-Albert Stapfer, ministre des Sciences et des Arts dans le Directoire helvétique, organise auprès des instituteurs de la Suisse une enquête en vue de s'informer de l'état de l'école primaire, et comment, dès la fin de l'année 1798, il présentait au gouvernement son projet de loi sur les écoles primaires, projet qui fut mutilé par la commission chargée de l'étudier, rejeté par le Sénat et remplacé par un arrêté provisoire du Directoire exécutif établissant les Conseils et les Inspectorats d'éducation.

On nous montre ensuite comment la Révolution transforma « la conception elle-même de l'instruction publique », conception que le Conseil d'éducation de Fribourg adopta en la mitigeant, parce que l'école, de confessionnelle qu'elle était, tendait à devenir neutre.

Puis, viennent les difficultés de la réorganisation scolaire dans le canton : difficultés *politiques* et *financières* d'abord, et, dans la suite, difficultés *religieuses*, parce que le clergé fribourgeois « dans sa grande majorité, se rallia bien vite au nouveau régime, de bon cœur, plusieurs même avec enthousiasme », mais les méfiances ne tardèrent pas à se manifester lorsque le gouvernement mit sous séquestre les biens du clergé, supprima les couvents et prit d'autres mesures injurieuses à l'égard de la religion.

Le deuxième chapitre a pour objet l'établissement du *Conseil d'Education*. Mgr Odet ayant désiré faire partie du Conseil fut nommé membre adjoint ; le chanoine Fontaine en était le vice-président. L'activité du Conseil est absorbée par une immense correspondance. Quant aux inspecteurs, ils se montrèrent de précieux collaborateurs du Conseil, accomplissant une tâche ingrate et obscure, sans en tirer d'autres profits que « la consolation d'avoir bien mérité de la patrie » et « l'honneur d'avoir travaillé à la régénération de leurs concitoyens. »

Le troisième chapitre traite de l'*Organisation matérielle* des écoles. Un arrêté du Conseil exécutif ordonne l'érection à bref délai d'une école dans chaque commune. Le maximum des élèves de chaque école est fixé à 80. Les difficultés financières surgissent bientôt. La Nation ne paye pas ce qu'elle doit aux instituteurs parce que le trésor est lamentablement vide. Sur les réclamations des instituteurs, le Ministère accorde des gratifications. De son côté, la Chambre administrative cantonale ne paye pas ses dettes, mais le Directoire helvétique exige de chaque municipalité le paiement des honoraires de l'instituteur. Les décrets du gouvernement, qui lui-même ne prêchait pas d'exemple, demeurent sans effet.

Le chapitre IV, où il est question de l'*Instituteur* est des plus intéressants. Stapfer s'occupa activement de la formation professionnelle des instituteurs. « Etablir une école normale dans chaque canton », c'était son rêve. « Seules deux institutions se chargeaient, comme tâche accessoire, de la préparation des régents : le couvent de Saint-Urbain, à Lucerne, et l'Ecole de la Charité, à Lausanne. »

Le Conseil d'Education de Fribourg tenait aussi « fortement à l'établissement d'une école centrale pour la formation des régents ». Il avait proposé le P. Girard pour la direction de la future école normale. Il fut aussi question d'utiliser, dans ce but, le château de Vuippens, propriété nationale. L'espoir de fonder une école normale s'étant évanoui, « le Conseil d'Education voulut du moins donner aux futurs maîtres, à défaut d'une formation théorique, une certaine formation pratique par un stage auprès des régents les plus expérimentés. »

En ce qui concerne la nomination de l'instituteur, la commune n'a plus qu'à « former des vœux », mais plusieurs d'entre elles « continuèrent d'user des procédés de l'ancien régime,

sans se soucier des arrêtés de la République helvétique, ni des ordres du Ministre des Sciences et des Arts, ni des règlements du Conseil d'Education, » ce qui ne manqua pas de soulever des conflits.

Le Conseil surveille l'instituteur dans sa conduite, dans l'accomplissement de ses devoirs professionnels ; il le réprimande, au besoin ; il est juge des différends qui surviennent entre les instituteurs et les autorités inférieures. Il aurait désiré accorder des récompenses au mérite, témoigner sa reconnaissance pour les services rendus, mais, faute d'argent, il prodigue « de bonnes paroles, de bons conseils, et, au besoin, de bonnes réprimandes. »

Non moins intéressant est le chapitre consacré à l'*Enseignement*. Le programme de l'école primaire comprenait le catéchisme, la lecture, l'écriture et le calcul, comme avant la Révolution. On y ajouta l'instruction civique. La neutralité du gouvernement helvétique ne paraît pas hostile à l'enseignement religieux. En tout cas, le Conseil d'Education de Fribourg déclare que l'instituteur fait « apprendre par cœur et réciter mot à mot le catéchisme ». Il veut aussi que l'on prie en classe.

Des tentatives sont faites pour remplacer dans les leçons le mode individuel par le mode simultané et pour obtenir que les élèves soient pourvus de manuels uniformes. Des améliorations sont proposées pour le régime intérieur et extérieur de la classe : on détermine avec plus de précision les heures de classe, le nombre des leçons, les jours de congé ; la fréquentation de l'école est rendue obligatoire par le décret du 6 décembre 1860 ; les élèves sont classés « selon leur savoir, leur application et leur mérite » ; on autorise ou défend certaines punitions.

Le dernier chapitre raconte la *Chute du Conseil d'Education*. Des démêlés surgissent entre l'évêque, Mgr Odet, et le Conseil ; les relations entre ces deux autorités se tendent, une aigre correspondance est échangée, le Conseil se désagrège : dès le mois de mai 1802, les membres n'assistent plus aux séances, le chanoine Fontaine, demeuré seul, continue, jusqu'en 1803, de gérer les affaires scolaires pendantes.

M. Eug. Dévaud conclut sa thèse par ces mots : « A en considérer les résultats immédiats, l'œuvre du Conseil d'Education semble bien une œuvre manquée. » Et pourtant, d'après une parole d'Alexandre Vinet : « si les institutions de Stapfer durèrent peu, son œuvre ne fut pas éphémère, » l'auteur croit pouvoir affirmer aussi que l'œuvre du Conseil d'Education de Fribourg « ne fut pas éphémère ». Elle a contribué à répandre dans notre pays l'idée de l'école neutre, de l'école plus centralisée, plus dépendante de l'Etat, et, en même temps, cette œuvre a excité plus fortement l'attention des esprits cultivés et du peuple sur la nécessité évidente de l'instruction primaire.

Tous ceux qui s'intéressent au passé, tous les hommes d'école voudront lire cette captivante étude, écrite dans un style limpide et d'élégance classique.

J. D.